

## Information

Lors de votre inscription, un carton sur lequel seront notés, selon votre choix, un numéro d'anonymat OU vos nom et prénom, vous sera remis.

**Il doit être conservé ou présenté pour l'obtention de vos résultats, ainsi qu'à chaque passage ou consultation au CeGIDD.** Il vous sera demandé par l'infirmière et le médecin.

Le CeGIDD est joignable par téléphone aux jours et horaires d'ouverture\* : 03 44 23 63 12.

Les vacances sont assurées par les médecins suivants :

- Dr Sékou CAMARA
- Dr Yves DOMART
- Dr Anne-Lise LECAPITAINE
- Dr Moïse MACHADO

L'accueil et les prélèvements sont assurés par une infirmière :

- Laurence PIGNARD

Le Centre Hospitalier est desservi par les lignes de bus gratuits de Compiègne.

CHCN - service communication - janvier 2018



## Le CeGIDD

Centre gratuit d'information, de dépistage  
et de diagnostic

**CeGIDD : 03 44 23 63 12**

Consultations sans rendez-vous :

\*Mardi de 14h à 17h - Mercredi de 17h à 20h

Jeu de 9h à 12h - Ven de 14h à 17h

Centre hospitalier Compiègne-Noyon

8, avenue Henri Adnot - BP 50029 - 60321 Compiègne CEDEX  
Tél. : 03 44 23 60 00 - [www.ch-compiegne-noyon.fr](http://www.ch-compiegne-noyon.fr)

## Le CeGIDD, Pour quoi ?

Dépistage gratuit et diagnostic du VIH, des hépatites virales B et C et des IST (Infections Sexuellement Transmissibles).

### Les missions du CeGIDD sont :

- Entretien personnalisé pour le dépistage et le rendu des résultats des tests de dépistage
- Dépistage et diagnostic (tests sanguins et/ou urinaires)
- Traitement et/ou orientation vers une consultation spécialisée
- Accès à de la documentation et des préservatifs
- Information sur la vaccination et orientation si nécessaire vers le médecin traitant ou une structure adaptée
- Orientation vers des structures dédiées en cas de violences sexuelles ou de grossesse non désirée

Le CeGIDD reçoit tous les publics, **SANS RENDEZ-VOUS**, selon le choix de consultant de façon ANONYME ou NON.

Il est situé au Centre Hospitalier site de Compiègne, au 1<sup>er</sup> étage de l'aile Médecine (couleur jaune), à l'entrée du service Médecine Interne et Pathologies Infectieuses (MIPI), à la porte 06 (couleur mauve).

## Les consultations et les soins sont gratuits et soumis ou non à l'anonymat

### Selon votre choix :

- **Si vous choisissez une prise en charge non anonyme** (ou nominative), vous devrez donner des informations sur votre identité et pouvoir en justifier. Votre dossier médical sera conservé avec l'indication de votre identité dans des conditions garantissant le respect de la confidentialité et il ne sera accessible qu'au personnel soignant du centre.
- **Si vous choisissez l'anonymat**, vous ne serez pas obligé d'indiquer votre identité. Votre dossier médical sera conservé sous un numéro de code (code d'anonymat), qui ne permet pas de vous identifier. Ce numéro vous sera donné par l'infirmière référente, au moment de l'accueil, si vous exprimez le choix de l'anonymat. Vous devez conserver ce numéro car il vous sera demandé à chaque fois que nécessaire pour accéder à votre dossier et assurer votre prise en charge et votre suivi médical.

## Le déroulement

**Au cours de la 1<sup>ère</sup> consultation**, le médecin (ou l'infirmière référente) va vous expliquer que vous pouvez demander la levée d'anonymat par tout moyen et à tout moment et qu'il peut malgré tout exister certaines situations dans lesquelles il pourrait être amené à vous proposer de lever l'anonymat avec votre accord, soit au cours de cette consultation, si vous présentez des signes évoquant d'emblée une infection à VIH, hépatite virale B ou C, ou une infection sexuellement transmissible, soit au cours d'une consultation ultérieure, au vu des résultats des examens pratiqués.

**Cette levée de l'anonymat proposée, si vous l'acceptez, pourra permettre d'accélérer votre prise en charge médicale.** Il sera alors plus facile de vous délivrer un traitement, de réaliser une vaccination, un bilan médical complémentaire ou de vous adresser si nécessaire vers un autre service ou un autre médecin.

**Lors de la consultation**, le médecin vous demandera si vous avez choisi l'anonymat ou si vous êtes d'accord pour donner des informations sur votre identité. Vous n'avez pas à donner les raisons de votre choix. Vous pouvez changer d'avis lors de cette 1<sup>ère</sup> consultation ou plus tard.

**Si vous voulez garder l'anonymat, vous pourrez de toute façon être dépisté pour le VIH, les hépatites et les infections sexuellement transmissibles.** En cas de diagnostic d'une infection sexuellement transmissible, vous bénéficierez du Traitement Post-Exposition (TPE) pour les 72 premières heures, sans avoir à donner des informations sur votre identité. Pour une prise en charge complémentaire, le médecin ou l'infirmière référente vous indiquera les services auxquels vous adresser. En revanche, il ne sera pas possible de vous vacciner ou prescrire une contraception si vous souhaitez garder l'anonymat.

**Quel que soit votre choix, votre dossier et les informations qu'il contient sont soumis au secret médical** et conservés dans des conditions garantissant le respect de la confidentialité.

